

Dossier suivi par : Patricia GOMEZ
Directrice C.C.A.S.
Tél. : 04 42 13 25 27
Mail : ccas@mairie-carrylerouet.fr

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CARRY-LE-ROUET

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX 2025

RAPPORT D'ACTIVITE DU C.C.A.S. EXERCICE 2024

PREAMBULE

TEXTES DE REFERENCE

A – Le Centre Communal d'Action Sociale (Article L 123-5 du CASF)

Le centre communal d'action sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables. Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire.

Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité. L'établissement du dossier et sa transmission constituent une obligation, indépendamment de l'appréciation du bien-fondé de la demande.

Le centre communal d'action sociale peut créer et gérer en services non personnalisés les établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article L.312-1. Le centre communal d'action sociale peut, le cas échéant, exercer les compétences que le département a confiées à la commune dans les conditions prévues par l'article L 121-6.

B – L'action sociale (Article L 116-1 du CASF)

L'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir, dans un cadre interministériel, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets. Elle repose sur une évaluation continue des besoins et des attentes des membres de tous les groupes sociaux, en particulier des personnes handicapées et des personnes âgées, des personnes et des familles vulnérables, en situation de précarité ou de pauvreté, et sur la mise à disposition de prestations en espèces ou en nature. Elle est mise en œuvre par l'état, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, les organismes de sécurité sociale, les associations ainsi que par les institutions sociales et médico-sociales au sens de l'article L.311-1

C – L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) : les références réglementaires (source UNCCAS)

L'analyse des besoins sociaux est définie par deux articles du code de l'action sociale et des familles :

Article R123-1 du code de l'action sociale et des familles, modifié par le Décret n°2016-824 du 21.06.2016 relatif aux missions des centres communaux et intercommunaux d'action sociale

- Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale produisent une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire de leur ressort.*
- L'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social telles que mentionnées à l'article L.123-5*
- L'analyse des besoins sociaux fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux. Les années suivantes, des analyses complémentaires, notamment thématiques, peuvent être présentées au conseil d'administration lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget*

Article R123-2 du code de l'action sociale et des familles

Les centres d'action sociale mettent en œuvre, sur la base du rapport mentionné à l'article R.123-1, une action sociale générale, telle qu'elle est définie par l'article L.123-5 et des actions spécifiques. Ils peuvent intervenir au moyen de prestations en espèces, remboursables ou non, et de prestations en nature.

SOMMAIRE

I - Territoire et populations La ville de Carry-le-Rouet	page 04
II - Données socio-démographiques	page 05
II – 1 -Evolution et structure de la population	page 08
II – 2 -Couples – familles – ménages en 2021	page 11
II – 3 -Logement	page 12
II – 4 -Revenus et pauvreté des ménages	page 14
II – 5 -Salaires et revenus d'activité	page 16
II – 6 -Démographie des entreprises	page 17
II – 7 -Tourisme au 1 ^{er} janvier 2021	
III - Statistiques MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)	page 18
IV - Déclinaison des besoins pour l'exercice 2025	page 20
V - Statistiques du CCAS et du service emploi du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2024	page 23
. Le CCAS face à la crise sanitaire	
1 – Panorama sur le fonctionnement du CCAS	page 24
2 – Les usagers du CCAS et du service emploi	page 26
3 – Les aides facultatives attribuées aux familles par le CCAS	page 27
4 – Les manifestations	page 28
5 – Les participations financières du CCAS aux projets associatifs	page 29
6 – Les dossiers d'aides légales constitués au C.C.A.S.	page 31
7 – Le maintien à domicile	page 32
8 – Les logements sociaux sur Carry-le-Rouet	page 32
9 – Les demandeurs d'emploi sur la commune	page 33
10 – Les permanences effectuées dans les locaux du CCAS	page 33
11 – Le courrier CCAS / EMPLOI	
VI - Associations caritatives en lien avec le CCAS pour attribuer des secours aux administrés de carry le rouet	page 34
VII - Les perspectives de fonctionnement du CCAS pour l'exercice 2025	page 35
1 – Les projets 2025 en perspective	page 36
2 – Le fonctionnement du CCAS	

TERRITOIRE ET POPULATION

La ville de Carry-Le-Rouet

La ville de Carry-le-Rouet, classée station balnéaire, se situe entre Marseille, à l'est, Martigues et l'étang de Berre au nord-ouest et fait partie du territoire Marseille Provence Métropole.

Selon les indicateurs INSEE de l'année 2022, avec une densité de 578 habitants au km², les 5845 habitants de la ville de Carry-le-Rouet vivent sur un territoire d'une surface de 10.10 km²

Station balnéaire très fréquentée en été, on y trouve un port de plaisance, des plages, des criques abritées, et de nombreuses activités nautiques et sportives.

DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

II – 1 - ÉVOLUTION ET STRUCTURE DE LA POPULATION (Source INSEE)

Population 2022 : 5845 habitants

Les populations millésimées 2022 entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Elles sont authentifiées par le décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024. Elles sont calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, modifié par le décret n° 2019-1302 du 5 décembre 2019. À partir des populations 2017, la population comptée à part n'intègre plus les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune.

Cependant sur certaines statistiques les indicateurs INSEE sont réalisés sur l'année 2021 avec un recensement de 5708 habitants

Population entre 2011 et 2022 :

	2011	2016	2022
Population municipale	6 338	5 892	5 717
Population comptée à part	131	128	128
Population totale	6 469	6 020	5 845

Sources : Insee, RP2022, RP2016 et RP2011 en géographie au 01/01/2024.

Recensement de la population :

Du 16 janvier au 15 février 2025, la Ville de Carry-le-Rouet organise le recensement de la population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer des projets.

Naissance et décès domiciliés 2014-2023

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

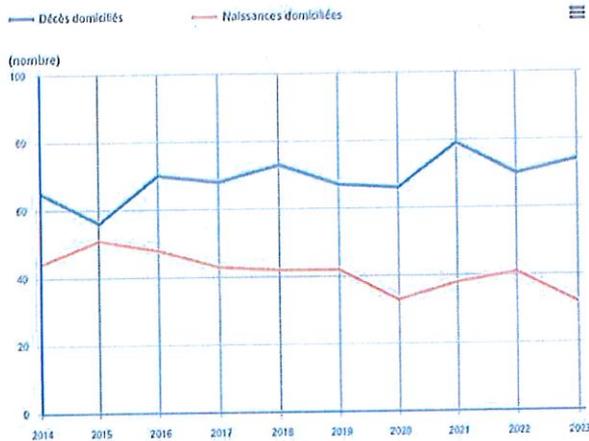
Publié le 14 MARS 2025

6

ID : 013-261300693-20250305-2025_07DELIB-DE

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Décès domiciliés	65	56	70	68	73	67	66	79	70	74
Naissances domiciliées	44	51	48	43	42	42	33	38	41	32

Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2024.



Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2024.

Le nombre de décès survenus en 2018 est le plus important de la période de 2014-2020. Selon les indications l'INSEE, en France le taux de mortalité de 2018 n'a jamais été aussi élevé depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Il a tendance à augmenter mécaniquement depuis les années 2010, du fait de l'arrivée des générations nombreuses du *baby boom* (nées entre 1946 et 1974). Egalement l'épidémie de grippe de l'hiver 2018 a été précoce et très longue (décembre 2017 à mars 2018). Pour l'épisode caniculaire du 24 juillet au 8 août 2018, il n'a eu qu'un faible impact sur la mortalité.

Le nombre de décès a augmenté en 2020 à 2021 en partie liés à la pandémie du COVID-19 où la population a subi 3 périodes de confinements du 17 mars 2020 au 3 mai 2021. A partir de 2022 jusqu'à 2023 le nombre de décès reste quasi constant en partie liée à une population vieillissante

Pour les naissances, 41 ont été comptabilisées en 2022 et 32 en 2023, soit une légère baisse de 21 % pour l'année 2023.

Population par tranche d'âge :

La population par grandes tranches d'âges est répartie de la façon

ID: 013-261300693-20250305-2025_07DELIB-DE

Âge	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	6 305	100,0	5 891	100,0	5 708	100,0
0 à 14 ans	800	12,7	743	12,6	691	12,1
15 à 29 ans	729	11,6	684	11,6	575	10,1
30 à 44 ans	1 093	17,3	934	15,9	751	13,2
45 à 59 ans	1 409	22,3	1 219	20,7	1 195	20,9
60 à 74 ans	1 462	23,2	1 466	24,9	1 570	27,5
75 ans ou plus	812	12,9	844	14,3	926	16,2

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

Âge	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	2 728	100,0	2 980	100,0
0 à 14 ans	358	13,1	334	11,2
15 à 29 ans	298	10,9	277	9,3
30 à 44 ans	355	13,0	396	13,3
45 à 59 ans	578	21,2	617	20,7
60 à 74 ans	740	27,1	830	27,8
75 à 89 ans	368	13,5	466	15,7
90 ans ou plus	32	1,2	60	2,0
0 à 19 ans	473	17,3	437	14,7
20 à 64 ans	1 339	49,1	1 404	47,1
65 ans ou plus	916	33,6	1 138	38,2

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

Selon les indicateurs INSEE de 2021, la tranche d'âge la plus importante de Carry-le-Rouet est celle des 60 à 74 ans, représentant 1570 personnes soit 27.5 % de l'ensemble de la population avec 740 hommes et 830 femmes.

En cumulant la tranche des 60 à 74 ans et celle des 75 ans et plus, on dénombre 2496 personnes soit 43.72 % de l'ensemble de la population, avec 1140 hommes et 1356 femmes. Ce pourcentage démontre que la population des seniors de 60 ans et plus est largement supérieure aux autres tranches d'âge.

Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
 Reçu en préfecture le 14/03/2025
 Publié le **14 MARS 2025**
 ID : 013-261300693-20250305-2025_07DELIB-DE

8

Catégorie socioprofessionnelle	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	2 381	2 632	100,0	100,0	100,0
Agriculteurs exploitants	5	0	0,0	0,3	0,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	150	50	1,3	8,0	2,1
Cadres et professions intellectuelles supérieures	501	355	1,3	36,7	7,7
Professions Intermédiaires	246	320	5,4	22,3	5,6
Employés	140	337	13,4	16,8	4,8
Ouvriers	146	25	12,1	6,5	0,5
Retraités	1 018	1 119	0,0	0,3	72,6
Autres personnes sans activité professionnelle	175	425	66,5	9,1	6,7

Source : Insee, RP2021 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2024.

Cette étude démontre que 2137 retraités de 55 ans et plus dont 1018 hommes et 1119 femmes sont majoritaires à 72.6 %.

II – 2 -COUPLES – FAMILLES – MENAGES EN 2021

Ménages selon leur composition

Type de ménages	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2010	%	2015	%	2021	%	2010	2015	2021
Ensemble	2 971	100,0	2 812	100,0	2 780	100,0	6 301	5 892	5 703
Ménages d'une personne	919	30,9	907	32,3	914	32,9	919	907	914
Hommes seuls	346	11,6	380	13,5	406	14,6	346	380	406
Femmes seules	574	19,3	527	18,7	508	18,3	574	527	508
Autres ménages sans famille	64	2,2	72	2,6	35	1,3	148	163	71
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	1 988	66,9	1 833	65,2	1 831	65,9	5 234	4 822	4 719
Un couple sans enfant	1 141	38,4	1 060	37,7	1 022	36,8	2 365	2 266	2 084
Un couple avec enfant(s)	651	21,9	535	19,0	532	19,1	2 397	1 963	1 977
Une famille monoparentale	196	6,6	238	8,4	276	9,9	471	593	657

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

Carry-le-Rouet dénombre 1022 couples sans enfant en 2021, soit une baisse de 3.58% par rapport à 2015. La population de ces ménages représente 36.8 % de la population carryennes.

En 2021, 532 les couples avec enfants soit un nombre quasiment identique à 2015 (-0.05 %). La population de ces ménages représente 34.66 % de la population carryenne.

Viennent ensuite les 276 familles monoparentales (+15.96 % par rapport à 2015). La population de ces ménages représente 11.52 % de la population carryenne.

Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 24

Nombre d'enfants	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	2 007	100,0	1 862	100,0	1 846	100,0
Aucun enfant	1 237	61,6	1 182	63,5	1 218	66,0
1 enfant	386	19,2	360	19,4	310	16,8
2 enfants	303	15,1	267	14,3	254	13,7
3 enfants	74	3,7	48	2,6	54	2,9
4 enfants ou plus	8	0,4	5	0,3	10	0,5

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

L'étude dénombre 1218 familles sans enfant, soit 66 % par rapport aux 1846 familles représentées. Viennent ensuite les 310 familles avec 1 enfant (16.8 %)

Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge

	2010	2015	2021
15 à 19 ans	0,7	0,0	0,9
20 à 24 ans	11,2	8,9	6,4
25 à 39 ans	13,0	13,3	15,4
40 à 54 ans	11,6	13,0	11,4
55 à 64 ans	16,2	18,8	19,3
65 à 79 ans	20,5	19,5	20,5
80 ans ou plus	42,0	41,7	37,1

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

La tranche d'âge vivant le plus seule est représentée par les 80 ans et plus avec 37.1 % de la population, suivis des 65 à 79 ans avec 20.5 %.

Personnes de 15 ans ou plus déclarant vivre en couple selon leur âge

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le

14 MARS 2025

10

ID : 013-261300693-20250305-2025_07DELIB-DE

	2010	2015	2021
15 à 19 ans	0,0	0,7	0,0
20 à 24 ans	18,1	18,0	14,4
25 à 39 ans	67,1	66,6	64,4
40 à 54 ans	74,1	72,6	73,9
55 à 64 ans	77,3	75,2	74,1
65 à 79 ans	74,5	76,3	75,3
80 ans ou plus	47,2	47,0	54,6



Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

La tranche d'âge vivant en couple est représentée par les 65 à 79 ans avec 75.3 % de la population suivie par la tranche de 55 à 64 ans avec 74.1 % de la population.

La tranche des 80 ans et plus vivant en couple est également bien représentée avec 54.6 % de la population.

DIPLOMES – FORMATION 2021

Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2021

Âge	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	152	102	67,3	61,9	73,9
6 à 10 ans	262	250	95,4	94,9	96,0
11 à 14 ans	206	201	97,6	97,0	98,1
15 à 17 ans	153	150	98,0	98,8	97,2
18 à 24 ans	241	113	46,7	44,0	49,4
25 à 29 ans	181	7	3,9	3,2	4,7
30 ans ou plus	4 442	19	0,4	0,4	0,5

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

La tranche des 15 à 17 ans (étudiants) représentée par 153 personnes et 150 scolarisé soit 98 % de la population scolarisée. Viennent ensuite la tranche des 11 à 14 ans (collégiens) avec 97.6 % et les 6 à 10 ans (élèves école élémentaire) à 95.4 %

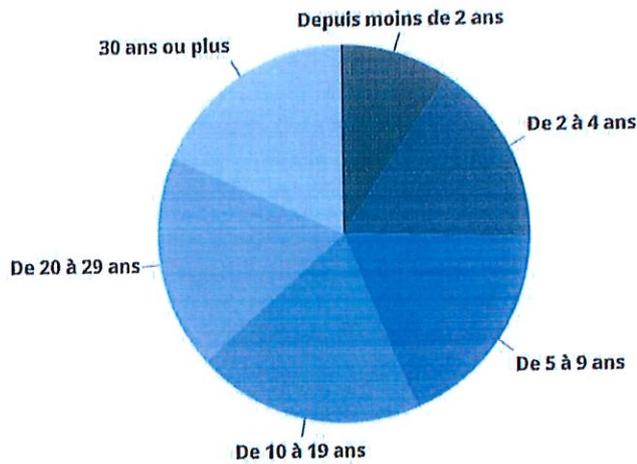
II-3- LOGEMENT

Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale

Ancienneté d'emménagement	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par	
				logement	personne
Ensemble	2 781	100,0	5 708	4,1	2,0
Depuis moins de 2 ans	265	9,5	555	3,4	1,6
De 2 à 4 ans	445	16,0	1 006	3,6	1,6
De 5 à 9 ans	506	18,2	1 046	3,6	1,8
10 ans ou plus	1 565	56,3	3 100	4,5	2,3

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

Ancienneté d'emménagement des ménages en 2021



	Part des ménages en %
Depuis moins de 2 ans	9,5
De 2 à 4 ans	16,0
De 5 à 9 ans	18,2
De 10 à 19 ans	19,8
De 20 à 29 ans	18,3
30 ans ou plus	18,2

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

Cette étude démontre que 19,8 % des ménages sont installés depuis 10 à 19 ans sur la commune.

Catégorie ou type de logement	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	4 188	100,0	4 277	100,0	4 322	100,0
Résidences principales	2 971	70,9	2 819	65,9	2 781	64,3
Résidences secondaires et logements occasionnels	1 018	24,3	1 242	29,0	1 075	24,9
Logements vacants	200	4,8	216	5,1	466	10,8
Maisons	2 303	55,0	2 353	55,0	2 384	55,2
Appartements	1 479	35,3	1 544	36,1	1 647	38,1

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

II-4- REVENUS ET PAUVRETÉ DES MENAGES

Ménages fiscaux de l'année 2021

Indicateur sur les ménages fiscaux	2021
Nombre de ménages fiscaux	3 095
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	6 637
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	32 780
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	73

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) en géographie au 01/01/2024.

Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2021

	Taux en %
Ensemble	5
Moins de 30 ans	
De 30 à 39 ans	
De 40 à 49 ans	
De 50 à 59 ans	
De 60 à 74 ans	
75 ans ou plus	

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) en géographie au 01/01/2024.

5 % de taux de pauvreté par rapport au nombre de ménages fiscaux sur soit 154 ménages.

Composition du revenu disponible	part en %
Ensemble	100,0
Revenus d'activité	71,6
dont salaires et traitements	60,9
dont indemnités de chômage	2,3
dont revenus des activités non salariées	8,4
Pensions, retraites et rentes	33,0
Revenus du patrimoine et autres revenus	18,7
Ensemble des prestations sociales	1,5
dont prestations familiales	0,5
dont minima sociaux	0,7
dont prestations logement	0,3
Impôts	-24,8

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) en géographie au 01/01/2024.

Les revenus d'activité sont majoritaires à 71.6 % (salaires et traitements à 60.9 % et indemnités de chômage à 2.3 %). Viennent ensuite les pensions retraites à 33 %

II-5- SALAIRES ET REVENUS D'ACTIVITÉ

Salaire net horaire moyen (en euros) selon l'âge en 2022

Âge	Ensemble	Femmes	Hommes
De 18 à 25 ans	12,9	12,2	13,5
De 26 à 50 ans	23,1	21,5	24,4
Plus de 50 ans	31,7	23,8	36,4

Champ : Salariés du privé, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

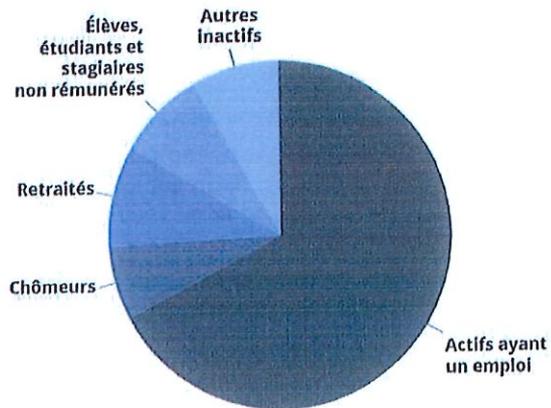
Source : Insee, Bases Tous salariés, fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2024.

Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2021

Sexe et âge	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	2 962	2 202	74,3	1 999	67,5
15 à 24 ans	394	134	34,1	102	25,9
25 à 54 ans	1 691	1 555	92,0	1 416	83,7
55 à 64 ans	878	513	58,5	481	54,8
Hommes	1 455	1 123	77,2	1 041	71,6
15 à 24 ans	202	70	34,6	53	26,2
25 à 54 ans	812	773	95,2	719	88,5
55 à 64 ans	441	280	63,6	269	61,1
Femmes	1 508	1 079	71,6	958	63,5
15 à 24 ans	191	64	33,5	49	25,6
25 à 54 ans	879	782	89,0	697	79,3
55 à 64 ans	437	232	53,2	211	48,4

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2021



	Population (%)
Actifs ayant un emploi	67,5
Chômeurs	6,9
Retraités	9,3
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés	8,3
Autres inactifs	8,2

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

II-6- DEMOGRAPHIE DES ENTREPRISES

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

16

Publié le **14 MARS 2025**

ID : 013-261300693-20250305-2025_07DELIB-DE

Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2023

Secteur d'activité	Etablissements créés	%
Ensemble	148	100,0
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	13	8,8
Construction	9	6,1
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	15	10,1
Information et communication	10	6,8
Activités financières et d'assurance	10	6,8
Activités immobilières	15	10,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	42	28,4
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	15	10,1
Arts, divertissement et loisirs ; autres activités de services ; activités des ménages, des organismes et organisations extraterritoriaux	19	12,8

Champ : activités marchandes hors agriculture.
Source : Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE) en géographie au 01/01/2024.

Ces indicateurs démontrent les entreprises dans le secteur «activités spécialisées, scientifiques et activités de services administratifs et de soutien» arrivent en tête à 28.4 %.

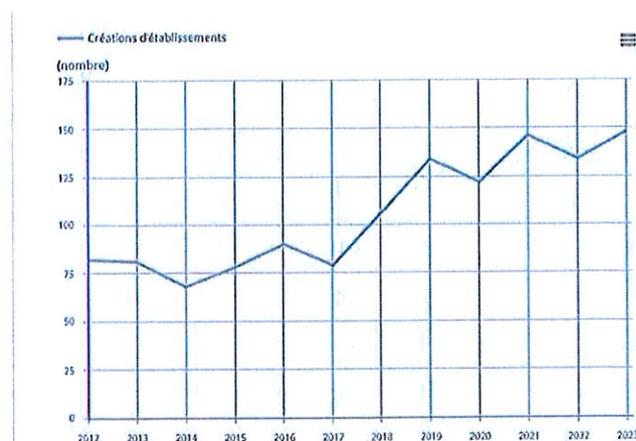
En deuxième position sont représentées les activités « Arts, divertissement et loisirs, autres activités de services, activités des ménages, des organismes et organisations extraterritoriaux» à 12.8 %

Evolution des créations d'entreprises

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Créations d'établissements	82	81	68	78	90	79	106	134	122	146	134	148

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE) en géographie au 01/01/2024.



Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE) en géographie au 01/01/2024.

L'étude démontre un accroissement d'entreprises sur la commune, avec la création de 14 établissements supplémentaires de 2022 à 2023.

II-7- TOURISME AU 1^{ER} JANVIER 2025**Nombre et capacité des hôtels**

Nombre d'étoiles	Hôtels	Chambres
Ensemble	4	100
1 étoile	0	0
2 étoiles	0	0
3 étoiles	3	56
4 étoiles	0	0
5 étoiles	0	0
Non classé	1	44

Source : Insee, partenaires territoriaux en géographie au 01/01/2024.

Nombre et capacité des campings

Nombre d'étoiles	Terrains	Emplacements
Ensemble	1	578
1 étoile	0	0
2 étoiles	0	0
3 étoiles	0	0
4 étoiles	1	578
5 étoiles	0	0
Non classé	0	0

Source : Insee, partenaires territoriaux en géographie au 01/01/2024.

Nombre d'autres hébergements collectifs

Type d'hébergement	Hébergement	Nombre de places lit (1)
Ensemble	2	637
Résidence de tourisme et hébergements assimilés	1	116
Villages vacances et maisons familiales	1	521
Auberges de jeunesse et centres sportifs	0	0

(1) chambres, appartements, dortoirs, etc.

Source : Insee, partenaires territoriaux en géographie au 01/01/2024.

STATISTIQUES
MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH)



STATISTIQUES MDPH : PERSONNES DOMICILIEES
SUR LA COMMUNE DE CARRY LE ROUET

Réponse en date du 03/03/2025

Nombre habitants commune de 5 708 (source INSEE – Recensement 2021)

Nombre des personnes ayant au moins une décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie en cours de validité à la date du 31/12/2024

517 personnes reconnues en situation de handicap, soit 9 % de la population de Carry-le-Rouet

Nombre de jeunes de 6 à 19 ans bénéficiant d'une mesure d'intégration scolaire en cours de validité : 38 enfants ou jeunes, soit 7.3 % des personnes en situation de handicap

Nombre de personnes ayant un droit ouvert à l'AAH (Allocation Adulte Handicapée) en cours de validité : 50 personnes, soit 9.7 % des personnes en situation de handicap

Nombre de personnes ayant une décision de Reconnaissance Travailleur Handicapé en cours de validité : 190 personnes, soit 36.7 % des personnes en situation de handicap

Nombre de personnes ayant un droit ouvert à la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) en cours de validité : 18 personnes, soit 3.5 % des personnes en situation de handicap

Quant aux Cartes de Mobilité Inclusion (CMI) , comme de manière générale sur la côte Bleue, la tranche des plus de 60 ans, bénéficie sur Carry, de :

CMI	Carry-le-Rouet	Rapprochement Carry le Rouet avec le secteur Côte Bleue
Stationnement	240	13.24 %
Priorité / Invalidité	266	11.00 %

STATISTIQUES MDPH : PERSONNES DOMICILIEES SUR LA COTE BLEUE

Réponse en date du 03/03/2025

Nombre habitants commune de 72 801 (source INSEE – Recensement 2021)

La commune de Martigues est incluse dans ce décompte. La MDPH ne peut pas extraire Carro et la Couronne.

Nombre des personnes en situation de handicap (adultes et enfants) ayant fait l'objet d'une reconnaissance de ce statut par la Commission des Droits et de l'Autonomie : 6916, soit 9.5 %

. 9.6 % des jeunes de 6 à 19 ans bénéficient d'une mesure d'intégration scolaire en cours de validité

. 19 % des Adultes ayant un droit ouvert à l'AAH (Allocation Adulte Handicapée) en cours de validité

. 47 % d'entre elles ont une Reconnaissance Travailleur Handicapé en cours de

. 5.7 % ayant un droit ouvert à la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) en cours de validité

Quant aux Cartes de Mobilité Inclusion (CMI) , les plus de 60 ans sont les personnes qui bénéficient du plus grand nombre d'attribution, à savoir :

CMI	Côte Bleue	Côte Bleue hors Carry-le-Rouet
Stationnement	2052	1812
Priorité / Invalidité	2682	2416

- IV -**DECLINAISON DES BESOINS - EXERCICE 2025****A) INSERTION SOCIALE, PROFESSIONNELLE****Les besoins de la population :**

- Accompagnement dans la démarche d'insertion quelle que soit sa nature (emploi, logement, formation, orientation) par de l'information, de l'aide et du conseil notamment pour tout public en difficulté : les familles, les jeunes, les seniors, les personnes porteuses de handicap.

Les propositions du CCAS :

- Développer l'information sur le droit des usagers
- Développer le partenariat institutionnel en lien avec les chantiers d'insertion
- Organiser des ateliers / forum de recherche d'emploi avec les partenaires institutionnels.

B) SOUTIEN FAMILIAL**Les besoins de la population :**

- Besoin d'une information plus importante en direction des familles sur les moyens mis à leur disposition.

Les propositions du CCAS :

- Développer l'information des familles sur les associations, développer les lieux d'échanges et de rencontres par l'intermédiaire de permanences d'institutions publiques et privées effectuées dans les locaux du CCAS.

C) SANTE**Les besoins de la population :**

- Demande en termes d'information, de prévention, notamment chez les personnes en difficulté.

Les propositions du CCAS :

- Développer l'information des familles, les actions de prévention en direction des jeunes et des publics en difficulté.

D) MAINTIEN DU LIEN SOCIAL**Les besoins de la population :**

- Besoin d'écoute et de relais.

Les propositions du CCAS :

- Maintien des permanences associatives et institutionnelles effectuées dans les locaux du CCAS (en moyenne une trentaine par mois)
- Maintien des manifestations diverses au bénéfice des seniors
- **Maintien de visites à domicile** par les agents du CCAS / Emploi des démarches administratives au bénéfice des administrés ne pouvant pas se déplacer pour des raisons de santé.

- Action sociale du C.C.A.S. en partenariat avec les associations

Le CCAS assure un partenariat auprès des associations caritatives dont le Secours Populaire, le Secours Catholique, les associations de convivialité de personnes âgées pour favoriser le maintien des liens sociaux.

E) RESSOURCE :

Les besoins de la population :

- Ressources minimum pour les personnes en précarité

Les propositions du CCAS :

- Accompagnement des usagers pour la constitution de demande de R.S.A., pension retraite...

F) LOGEMENT :

Les besoins de la population :

- Trouver une solution aux difficultés de logement sur la commune

Les propositions du CCAS :

- Accompagnement des usagers dans leurs démarches.
- Le CCAS est guichet enregistreur auprès du Système National d'Enregistrement de demande de logement locatif social. Il apporte sa collaboration à la commune pour recenser les administrés souhaitant un logement social sur la commune.

Il réceptionne le public, aide les administrés à la constitution du dossier de demande de logement social, enregistre les demandes pour chaque dossier déposé au CCAS

Prévention des expulsions :

Le CCAS participe en Sous-Préfecture à la Commission de Prévention des Expulsions Locatives concernant la commune de Carry-le-Rouet.

G) HANDICAP :

Les besoins de la population :

- Accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives auprès de la MDPH et autres institutions ou associations
- Recensement des dispositifs de soutien institutionnels et associatifs pour les personnes en situation de handicap

Les propositions du CCAS :

- Maintien du référent handicap au CCAS en charge de réceptionner le public, aider les administrés à la constitution des dossiers

H) FRACTURE NUMERIQUE :

Les besoins de la population :

- Accompagnement des usagers pour les aider et les initier à réaliser leurs démarches administratives via internet

Les propositions du CCAS :

- Mise en place d'ateliers collectifs par des partenaires associatifs
- Affecter un agent du CCAS pour la réalisation de l'accompagnement numérique auprès des seniors

I) MAINTIEN DES AIDES DIVERSES PAR LE CCAS :

- Aides alimentaires : chèques alimentaires, restauration scolaire maternelle et primaire
- Aides pour l'énergie : eau, électricité, gaz,
- Aides pour le logement : dettes de loyers, nuitées à l'hôtel, dans le cadre de logement en urgence
- Accès aux soins : la mutuelle santé, séances en ergothérapie pour les enfants (non pris en charge par la CPAM)
- Développer les aides aux transports scolaires, urbains et interurbains
- Développer les aides aux jeunes : classes de neige et sorties diverses organisées par les établissements scolaires
- Aides diverses :
 - Colis canicule
 - Aides de fin d'année : colis de Noël, aide au chauffage
 - Les obsèques
- Aide au paiement des repas à domicile, des repas pris au Foyer Restaurant et de la téléassistance au bénéfice des personnes âgées et/ou en situation de handicap.

STATISTIQUES DU CCAS ET DU SERVICE EMPLOI DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

LE CCAS DE CARRY-LE-ROUET FACE A LA CRISE SANITAIRE

Dès le 17 mars 2020, le CCAS de Carry-le-Rouet s'est adapté à cette crise sanitaire sans précédent liée à la pandémie COVID-19 afin d'aider au mieux nos administrés les plus vulnérables.

Son organisation s'est accommodée et s'est réactualisée en fonction de l'évolution des besoins de la population et des consignes gouvernementales.

1 – PANORAMA SUR LE FONCTIONNEMENT DU CCAS

Le CCAS face à une crise sanitaire :

Le CCAS/EMPLOI reste au cœur de la proximité pour impulser une dynamique, un soutien et un accompagnement nécessaires aux usagers en difficulté.

La cellule de « Lutte contre l'isolement » toujours d'actualité en cas de besoin :

- Identifier, recenser, partager les informations et permettre une coordination avec l'ensemble des partenaires institutionnels, médicaux, et associatifs du territoire pour répondre au mieux aux besoins des personnes âgées et/ou isolées ainsi que les familles en difficulté.
- Recevoir directement les appels des administrés de la commune en demande de soutien grâce à un numéro téléphonique dédié 04 42 13 25 27
- Contacter régulièrement les personnes isolées et fragiles recensés au C.C.A.S.
 - les habitués du restaurant municipal
 - les usagers du portage de repas à domicile
 - les abonnés de la téléassistance
 - les seniors bénéficiaires de l'aide au chauffage
 - les seniors présents au goûter de Noël
 - les seniors bénéficiaires du colis de Noël
 - ainsi que les foyers ayant reçu un soutien alimentaire ou financier du CCAS les mois précédents les mesures de confinement

« **L'opération solidarité seniors** » :

Ce dispositif mis en œuvre par le CCAS lors du 1^{er} confinement de mars 2020, a permis l'intervention de bénévoles domiciliés sur la commune pour apporter un soutien auprès des seniors isolés (faire les courses, récupérer les médicaments à la pharmacie...)

Le partenariat institutionnel et associatif

Le suivi des personnes vulnérables et/ou isolées est assuré en partenariat avec les services sociaux du département, des associations telles que la Croix Rouge, le Secours Catholique et le Secours Populaire Comité Côte Bleue.

Pour toute crise sanitaire ou risques naturels ou climatiques le CCAS s'associe au Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Carry-le-Rouet pour apporter un soutien à la population.

2 - LES USAGERS DU CCAS ET DU SERVICE EMPLOI

Le service social (CCAS) et le service emploi de Carry-le-Rouet, installés dans les mêmes locaux, appliquent une mutualisation des moyens humains et matériels pour répondre aux besoins des personnes domiciliées sur la commune.

A- LES POPULATIONS CONCERNEES : personnes âgées, personnes handicapées, familles et personnes seules en difficulté (lutte contre les exclusions).

❖ **La situation des demandeurs au regard des aides versées par le CCAS :**

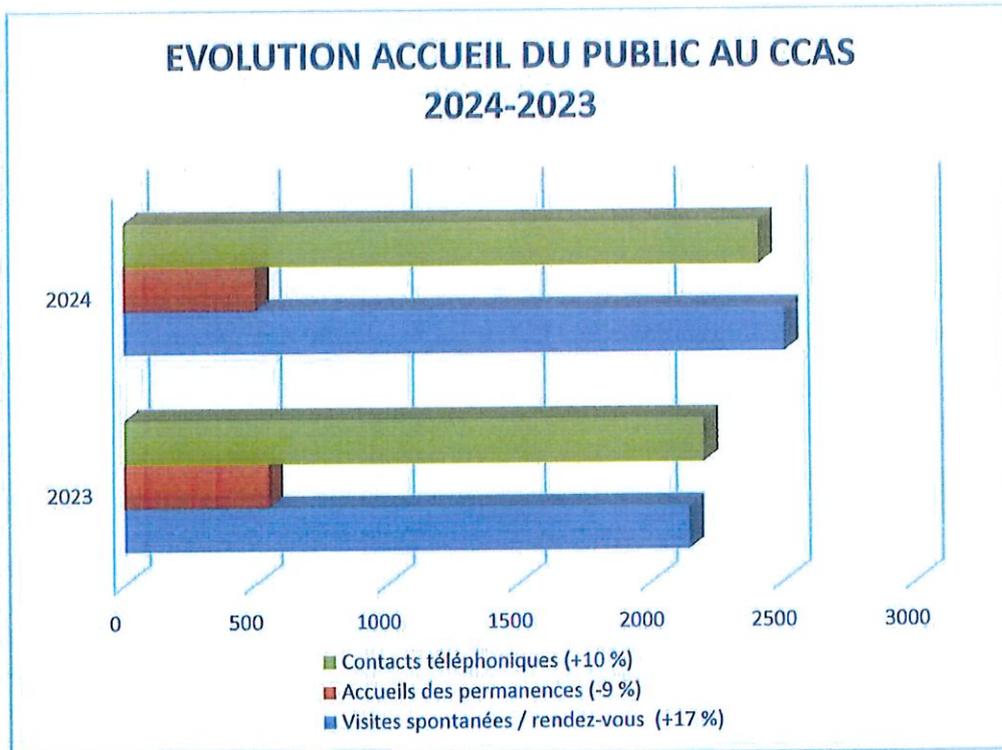
- des personnes en couple au chômage, en C.D.D. ou en emploi précaire
- des personnes isolées au chômage ou en contrat en C.D.I. temps plein ou temps partiel
- des personnes isolées avec ou sans enfant
- des bénéficiaires du RSA
- des seniors

Sans oublier des personnes qui ont emménagé depuis peu sur la commune et qui sollicitent le CCAS et le service emploi dès leur arrivée.

❖ **Les aides apportées par le CCAS :**

- Aides alimentaires : chèques alimentaires, restauration scolaire maternelle et primaire
- Aides pour l'énergie : eau, électricité, gaz, ...
- Aides pour le logement : dettes de loyers, nuitées à l'hôtel, dans le cadre de logement en urgence
- Accès aux soins : la mutuelle santé, séances en ergothérapie pour les enfants (non pris en charge par la CPAM)
- Aides financières diverses :
 - Classes de neige, diverses sorties organisées par les établissements scolaires
 - Colis canicule
 - Les aides de fin d'année : colis de Noël, aide au chauffage
 - Les obsèques....

B- ACCUEIL DU PUBLIC CCAS/EMPLOI



❖ Année 2023

Accueil du public dans les locaux du CCAS :

- Visites spontanées/rendez-vous : 2143
- Accueils pour les permanences : 546

Contacts téléphoniques : 2199

❖ Année 2024

Accueil du public dans les locaux du CCAS :

- Visites spontanées/rendez-vous : 2504
- Accueils pour les permanences : 499

Contacts téléphoniques : 2809

Augmentation de l'accueil du public pour 2024 de 11.67 %

3 - AIDES FACULTATIVES ATTRIBUEES AUX FAMILLES PAR LE CCAS : 22 612.07 €

3.1 - LES SECOURS D'URGENCE : 1646.07 €

- 23 aides diverses (alimentaires, énergie, logement, hors aide au chauffage de fin d'année) pour un montant global de **1 646.07 €**

3.2 - LES AIDES DIVERSES :

a) « OPERATION BRIOCHE »

Chaque année le CCAS apporte son soutien à la semaine nationale en faveur des personnes handicapées, en achetant des brioches auprès de 3 associations, les Paralysés de France, La Chrysalide et Les Fauvettes pour les offrir aux usagers de la Téléassistance, du Portage de Repas à Domicile, du Restaurant Municipal.

Montant pris en charge par le CCAS est de : **1096 € pour 187 foyers** (Les foyers bénéficiaires de plusieurs services ont été comptabilisés qu'une seule fois)

PLAN CANICULE : Livraison d'un brumisateur d'eau auprès des seniors recensés au C.C.A.S. ainsi que ceux inscrits volontairement au registre nominatif du « Plan Canicule »
Le montant pris en charge par le CCAS pour l'achat de **400 brumisateurs s'élève à 660 €**

b) COLIS DE NOEL - 800 colis commandés à 17 € l'unité soit 13 600 €.

Le montant pris en charge par le CCAS pour les 850 colis de Noël 2023 est de 14450 €

c) L'AIDE AU CHAUFFAGE

Aide de fin d'année adressée aux seniors dont les revenus ne dépassent pas le barème ASPA : 43 inscrits : 33 aides accordées – 10 aides refusées (motif : hors barème)

Le montant alloué par foyer : **170 €**

Le montant pris en charge par le C.C.A.S. pour 33 foyers : **5610 €**

4 - LES MANIFESTATIONS : 5 649.92 €

❖ **SEMAINE BLEUE - actions intergénérationnelles (en octobre) :**

Montant pris en charge par le CCAS 2141,80 € soit une moyenne de 15.08 € par personne

- . Film « Un p'tit truc en plus » en partenariat avec le Cinéma de Carry, 142 participants à 4.10 € la place : 639.00 €
- . Panier-goûter composé un cake, un pot de miel, un jus de fruit à 10 € offert à 142 seniors : 1420€
- . La prestation pour un agent SSIAP (Service Sécurité et d'Assistance à Personne) présent lors de la manifestation au cinéma (séance de film) : 82.80 €.

❖ **FETE D'ANNIVERSAIRE AU FOYER RESTAURANT pour les « 100 ans » de deux seniors (action complémentaire à la fête des centenaires prévue en fin d'**

. Repas et cadeaux destinés à 2 centenaires : 71.06€

❖ **REPAS DE NOEL POUR LES USAGERS DU FOYER RESTAURANT**

. Repas de Noël offert par le CCAS à 175 convives, dépense globale : 2834,56€ (175 repas, l'animation et les frais annexes)

❖ **REPAS DE NOEL POUR LES USAGERS DU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE**

. Repas de Noël offert par le CCAS aux 28 convives : 291,20 €

❖ **FETE DES CENTENAIRES AVEC ANIMATION – au Foyer Restaurant**

. Un bouquet de fleurs offert à la centenaire lors du goûter de Noël 2024 : 50 €

❖ **SENSIBILISATION AU HANDICAP AUPRES DES ELEVES DE CM2 et CE2 DU GROUPE SCOLAIRE DE CARRY-LE-ROUET : 420 €**

- . Livre BD offert aux 76 élèves de CM2 lors de la fête de fin d'année scolaire : 300 €
- . Journée de sensibilisation par l'association « Vivre sans Voir » d'Aubagne auprès des élèves de CM2 et CE2 : 120 €

**RECAPITULATIF DES AIDES FACULTATIVES
ATTRIBUEES PAR LE C.C.A.S. DE CARRY LE ROUET
POUR L'EXERCICE 2024**

Aides alimentaires : 1173 €

Aides financières (secours d'urgence) : 565.07 €

Aides au chauffage : 5610 €

Aides diverses (hors aides au chauffage) : 15 356 €

Les manifestations diverses : 5 649.92 €

Nombre de familles concernées: 810

La dépense globale des aides facultatives est de 26 353.99 € représentant 9.25 % des dépenses de fonctionnement réalisées pour le budget du CCAS - exercice 2024

5 - LES PARTICIPATIONS FINANCIERES AUX PROJETS ASSOCIATIFS : 2913 €

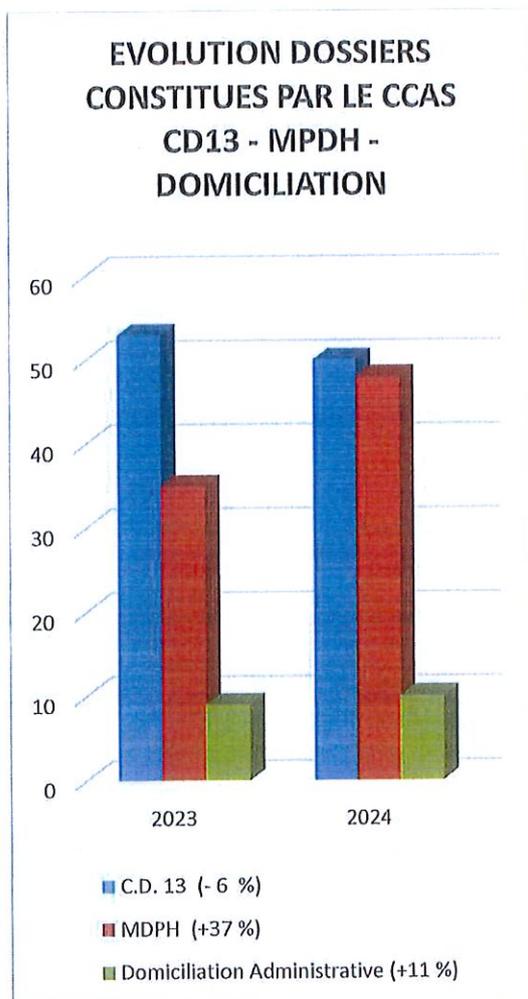
Pour l'exercice 2024, le CCAS a apporté sa contribution auprès de différentes associations relevant du champ social pour un montant global de 2913 €

6 - DOSSIERS D'AIDES LEGALES

Les prestations d'aide sociale légale sont des aides destinées à compenser certains déséquilibres financiers dus à la maladie, à la vieillesse ou aux handicaps des personnes qui ne peuvent ainsi être aidées par d'autres moyens.

Les conditions d'attribution d'une prestation d'aide sociale résultent de dispositions législatives ou réglementaires. Le CCAS est chargé de constituer le dossier de demande et de le transmettre au représentant de l'Etat ou au Président du Conseil Départemental pour instruction et décision

Le nombre de dossiers constitués par le CCAS auprès du Conseil Départemental 13, de la MDPH, et DOMIFA :



2023

. Conseil Départemental 13 : 53

placement en maison de retraite, obligation alimentaire, allocation personnalisée d'autonomie, aide-ménagère, hébergement pour personne en situation de handicap

Maison Départementale du Handicap des Bouches du Rhône : 35

DOMIFA : 9

Domiciliation administrative au CCAS destinée aux personnes sans résidence stable
8 majeurs et 1 ayant droit

2024

Conseil Départemental 13 : 50

placement en maison de retraite, obligation alimentaire, allocation personnalisée d'autonomie, aide-ménagère, hébergement pour personne en situation de handicap

Maison Départementale du Handicap des Bouches du Rhône : 48

dossiers auprès de la MDPH 13 pour des personnes en situation de handicap

DOMIFA : 10

Domiciliation administrative au CCAS destinée aux personnes sans résidence stable
8 majeurs et 2 ayants-droits

Le rapprochement de 2024 par rapport à 2023 démontre une augmentation de 37.14 % de dossiers instruits par le CCAS pour la MDPH13 en 2024. Augmentation liée en partie à la présence d'un référent Handicap au CCAS.

7 - LE MAINTIEN A DOMICILE

7.1 - Allocation Personnalisée D'autonomie A Domicile (Apad)

Source Conseil Départemental 13 (CD13)

- GIR 1 : la personne âgée est alitée ou en fauteuil roulant avec une capacité mentale altérée et nécessite la présence continue d'un tiers
- GIR 2 : la personne présente des troubles mentaux mais peut se déplacer ou ne peut pas se déplacer mais présente des troubles moindres
- GIR 3 : la personne ne souffre pas de troubles mentaux, mais qui a besoin d'être aidée tous les jours pour accomplir des gestes du quotidien
- GIR 4 : la personne n'a pas de difficulté motrice, mais qui a besoin d'aide pour se coucher ou se lever ainsi que pour prendre ses repas et faire sa toilette.

Les statistiques du Conseil Départemental 13 au 31.12.2021 concernant l' Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) font état des éléments suivants :

En 2021 les services ont enregistré 9590 nouvelles demandes sur l'ensemble du département.

Sur la commune de Carry-le-Rouet 64 nouveaux dossiers ont été réceptionnés sur cette période.

Dont : Accord : 52

Rejet : 12

-la répartition des 91 bénéficiaires de l'APA par GIR sur la commune de Carry-le-Rouet:

GIR1 : 6

GIR2 : 14

GIR3 : 29

GIR4 : 42

Total : 91

représentant 0,9 % des 9590 nouvelles demandes sur l'ensemble du département

-la répartition des bénéficiaires par tranche d'âge :

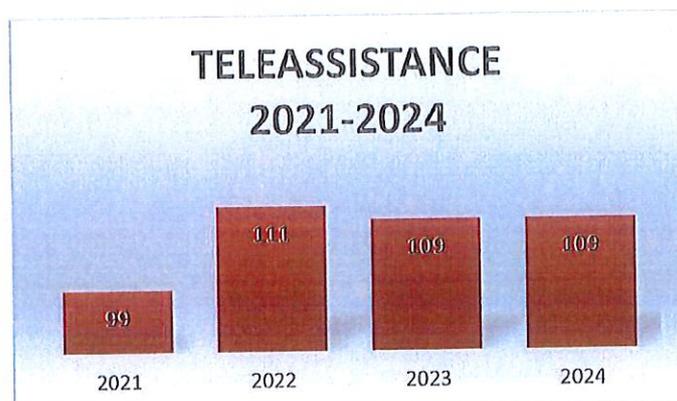
De 60 à 69 ans : 4,74%

De 70 à 79 ans : 19,97%

De 80 à 89 ans : 46,45%

A partir de 90 ans et plus : 28,84%

7.2 - La téléassistance :



2024 fait apparaître une évolution de + 10,10 % par rapport à 2021

7.3 - Le foyer restaurant et le portage de repas a domicile:

La Ville de Carry-le-Rouet a renouvelé le marché de délégation de service public pour la restauration collective (scolaire, foyer restaurant municipal et portage de repas à domicile) Après consultation des candidatures le Conseil Municipal en séance du 19 juin 2024 a concédé la gestion à la Société Française de Restauration et Services (SFRS) avec une prise d'effet au 1^{er} septembre 2024. Le cuisinier réalise les repas au sein de la cuisine du groupe scolaire de Carry-le-Rouet.

Pour le portage, le CCAS prend toujours en charge les inscriptions.
Pour le foyer restaurant, le personnel municipal en charge du service assure les inscriptions et le CCAS assure l'interface entre la Ville et le délégataire.

Le portage de repas a domicile

❖ **2023**

**62 personnes ont bénéficié de ce service : 42 personnes seules et 10 couples
5 491 repas ont été livrés, soit 1 502 repas de moins que 2022**

❖ **2024**

**65 personnes ont bénéficié de ce service : 39 personnes seules et 13 couples
6 395 repas ont été livrés, soit 904 repas de plus que 2023 (+16.46 %)**

Le foyer restaurant municipal :

Pour 2023

**74 personnes ont fréquenté le Foyer Restaurant, 34 personnes seules et 20 couples
5 483 repas ont été servis, soit une augmentation de 175 repas par rapport à
2022**

Pour 2024

**75 personnes ont fréquenté le Foyer Restaurant, 35 personnes seules et 20 couples
5 465 repas ont été servis, soit une diminution de 18 repas par rapport à
2023 (- 0.32 %)**

7.4 – Les visites à domicile effectuées par le personnel du CCAS :

❖ **2023 : 58 visites**

- 9 pour diverses démarches administratives
- 49 pour des livraisons de repas, colis de Noël, kit canicule, brioches...

❖ **2024 : 63 visites**

- 12 pour diverses démarches administratives
- 51 pour des livraisons de repas, colis de Noël, colis du Secours Populaire, kit canicule, brioches...

Une augmentation des visites à domicile de 8.62 % en 2024

7.5 - Prévention des expulsions locatives :

Le CCAS participe en Sous-Préfecture à la Commission de Prévention des Expulsions Locatives relative aux personnes domiciliées sur Carry-le-Rouet.

8 - LOGEMENTS SOCIAUX SUR CARRY-LE-ROUET

Source MAIRIE ET CCAS

Année 2010 :

23 logements sociaux PLUS ont été attribués lors du 4^{ème} trimestre

- 4 – T2
- 8 – T3 dont 1 aménagé Handicapé
- 9 – T4
- 2 – T5

Année 2013 :

23 logements sociaux PLUS ont été attribués lors du 4^{ème} trimestre

- 4 – T2
- 15 – T3
- 4 – T4

Les logements situés au rez-de-chaussée sont aménageables pour des personnes à mobilité réduite.

ACTIONS DU CCAS :

- Accompagnement des usagers dans leurs démarches.
- Le CCAS apporte sa collaboration à la commune pour le nouveau projet de logements sociaux. Il réceptionne le public, aide les administrés à la constitution du dossier de demande de logement social, enregistre les demandes et remet un récépissé de dépôt de dossier pour chaque dossier déposé au CCAS.

Au mois d'avril 2024 le CCAS a signé une convention avec la Préfecture des Bouches-du-Rhône pour être guichet enregistreur auprès du Système National d'Enregistrement de demande de logement locatif social.

Il est dorénavant en capacité d'aider les demandeurs à constituer leur demande sur l'application informatique nationale internet.

Au 31.12.2024 : 103 dossiers de demande de logement social sont recensés au CCAS 55 pour des personnes domiciliées sur la commune et 48 personnes domiciliées hors commune.

Dont nombre de résidents du camping Lou Souleï : 7

**9 - DEMANDEURS D'EMPLOI SUR LA COMMUNE:
 (SOURCE : SERVICE EMPLOI / CCAS)**

Au 31.12.2023 :

Ensemble : 257 Indemnisés : 203 Non Indemnisés : 54
 Hommes : 132 Femmes : 125

Au 31.12.2024 :

Ensemble : 272 Indemnisables : 219 Non Indemnisables : 53
 Hommes : 151 Femmes : 121

Les dernières statistiques détenues du CCAS sont au 31.12.2021.
 Compte tenu de l'absence de données du mois de septembre à décembre 2020, il apparaît que le nombre de demandeurs d'emploi de 2018 à 2021 est quasi constant.

Statistiques du service emploi / CCAS :

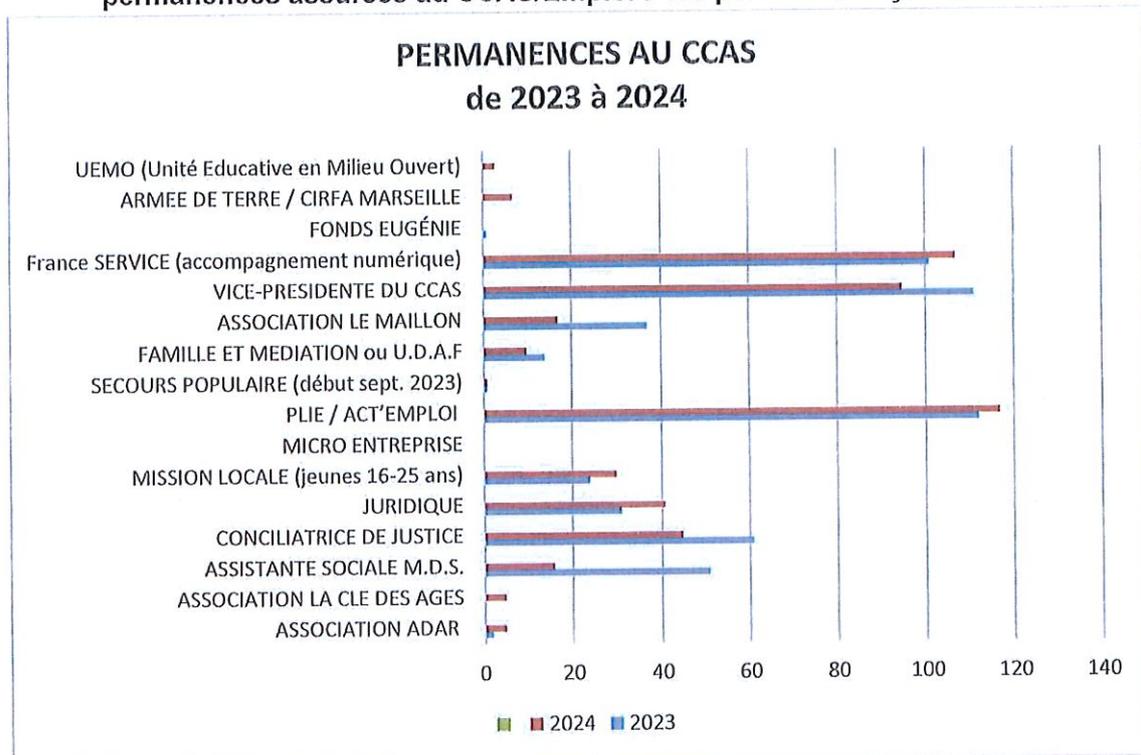
Le service emploi/CCAS a permis à **3 demandeurs d'emplois** d'accéder à un emploi CDD dans le cadre de l'emploi à domicile pour des particuliers

10 - PERMANENCES EFFECTUEES DANS LES LOCAUX DU CCAS/EMPLOI

Lors de l'accueil des usagers, le C.C.A.S. accompagne les intéressés pour les démarches administratives, il les oriente vers les structures en lien avec leurs problématiques, il leur communique également les informations et les outils nécessaires liés à leurs demandes.

❖ **Pour 2024**

permanences assurées au CCAS/Emploi : 499 personnes reçues



Permanences	RECEPTION DU PUBLIC AU CCAS	
	2023	2024
ASSOCIATION ADAR	2	5
ASSOCIATION LA CLE DES AGES		5
ASSISTANTE SOCIALE M.D.S.	51	16
CONCILIATRICE DE JUSTICE	61	45
JURIDIQUE	31	41
MISSION LOCALE (jeunes 16-25 ans)	24	30
MICRO ENTREPRISE	0	0
PLIE / ACT'EMPLOI	112	117
SECOURS POPULAIRE (début sept. 2023)	1	1
FAMILLE ET MEDIATION ou U.D.A.F	14	10
ASSOCIATION LE MAILLON	37	17
VICE-PRESIDENTE DU CCAS	111	95
France SERVICE (accompagnement numérique)	101	107
FONDS EUGÉNIE	1	0
ARMEE DE TERRE / CIRFA MARSEILLE		7
UEMO (Unité Educative en Milieu Ouvert)		3
Nombre de personnes accueillies dans les locaux du CCAS	546	499

Pour l'année 2024 une baisse d'accueil de 8.60 % rapport à 2023 en partie liée à une diminution de la fréquentation des « rendez-vous des aidants » durant une période.

11 - LE COURRIER CCAS / EMPLOI :

du 01.01.2024 au 31.12.2024 :

Gestion de courriers matérialisés :

- Courrier « ARRIVEE » : 666 courriers matérialisés reçus
- Courrier « DEPART » : 1250 courriers matérialisés envoyés (affaires courantes ainsi que les colis de Noël, l'aide au chauffage : accord et refus, divers ateliers, classe de neige)

Gestion de courriers dématérialisés :

- E-mails RECUS = 7833 soit une moyenne de 150 e-mails par semaine
- E-mails ENVOYES = 2707 soit une moyenne de 52 e-mails par semaine

- VII -

**Associations caritatives en lien avec le C.C.A.S.
pour attribuer des secours aux administrés de Carry le Rouet**

(Source CCAS)

Le CCAS travaille en liaison avec les associations suivantes :

- La CROIX ROUGE de Martigues
- Les RESTOS DU CŒUR de Châteauneuf les Martigues
- Le SECOURS CATHOLIQUE de Carry le Rouet
- Le SECOURS POPULAIRE – Comité Côte Bleue

Le maintien de ce partenariat est indispensable pour aider au mieux les usagers de la commune.

LES PERSPECTIVES DE FONCTIONNEMENT DU CCAS POUR L'EXERCICE 2025

1 - LES PROJETS 2025 EN PERSPECTIVE :

A - Le maintien des projets réalisés en 2024 :

- Fêtes des Anniversaires des usagers du Foyer Restaurant et les repas intergénérationnels
- Développer les ateliers pour les seniors en partenariat avec l'ASEPT PACA : numérique, mémoire, sommeil ...
- Développer l'accompagnement des demandeurs d'emploi de la commune en partenariat avec Pôle Emploi en réalisant des réunions d'information, des mini-forums (job dating)
- Développer le soutien aux parcours de vie des publics en situation de handicap c'est à dire contribuer à la connaissance des ressources du territoire (associations, dispositifs, réglementation, aides financières, personnes ressources...) sur les différents champs du handicap
- Participation du CCAS à la plateforme numérique « HISTOLOGE » (service totalement gratuit) dans le cadre de la lutte contre le mal logement. Outil mis en œuvre dans le département à compter du 1^{er} janvier 2022 sous la houlette de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et du service Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne
- Les manifestations lors de la semaine bleue, semaine nationale vouée aux seniors : séance de cinéma suivie de la remise d'un panier-goûter, après-midi festif (goûter)
- Les manifestations de fin d'année pour les seniors : colis de Noël, goûter de Noël, repas de Noël

B - LES NOUVEAUX PROJETS 2025 EN PERSPECTIVE :

- Réflexion sur l'habitat partagé en raison du nombre de personnes âgées et/ou en situation de handicap souhaitant un logement social sur la commune.
- Développer le soutien aux parcours de vie des publics en situation de handicap, c'est à dire contribuer à la connaissance des ressources du territoire (associations, dispositifs, réglementation, aides financières, personnes ressources...) sur les différents champs du handicap.
- Développer des actions autour du handicap, de l'action sociale et de l'accès aux droits en collaboration avec la commune et l'Union Départementale des CCAS 13 dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Ville de Carry-le-Rouet et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône.
- Développer des actions auprès des seniors contre la fracture numérique

2 - LE FONCTIONNEMENT DU CCAS :

Le CCAS/EMPLOI reste au cœur de la proximité pour impulser une dynamique, un soutien et un accompagnement nécessaires aux usagers en difficulté.

Sa vocation est d'assurer une action générale de prévention et de développement social sur la commune. C'est également une structure de conseil, d'information, d'accueil et d'orientation vers nos partenaires institutionnels et associatifs.

De par l'incertitude liée au contexte économique, les conséquences financières sont difficiles à estimer ou à anticiper tant au niveau national qu'au niveau local.

D'où la nécessité au CCAS de consolider pour 2025 les moyens d'accompagnement social et financier qu'il serait en mesure d'apporter aux personnes en recherche de secours, d'informations ou d'accompagnement.

Aussi, pour le budget du CCAS 2025, une subvention d'équilibre est sollicitée auprès de la Ville de Carry-le-Rouet.

Avec cette participation communale, le budget du CCAS permettrait d'offrir un service public efficient au regard des besoins de la population de la commune tout en poursuivant son accompagnement au plus près des populations fragiles au travers de nouveaux dispositifs de soutien.